

Secteur scolaire du collège : « Louis Pasteur » SAINT-LÔ

Sous réserve d'une éventuelle modification apportée par le Conseil Général de la Manche, non connue à ce jour, le secteur de recrutement du collège est défini comme suit :

.

- communes : Baudre – La Barre de Semilly – La Luzerne – Sainte Suzanne sur Vire

- commune de Saint-Lô partie située :

à l'est d'une ligne constituée par la rue de la Roquette, la rue du Pré de Haut, la rue du Mont Russel, l'avenue de Verdun, la rue de la Laitière Normande, la rue Octave Feuillet, la rue des 80ème et 136ème Territorial, la rue de l'Exode.

Toutefois, une zone limitée:

- au nord : par la rue de la Marne
- à l'ouest : par les rues des 80ème et 136ème Territorial et de l'Exode
- à l'est : par les rues Emile Enault, de l'Imagerie et Aristide Briand
- au sud : par le quartier du « Bois Ardent ».

est commune aux deux collèges publics (les parents ont libre choix entre les deux collèges).